

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. ROMAIN SCHAEER, DEPUTE (UDC), INTITULEE : « ECOLE ET FAMILLE, LE MEME COMBAT, VRAIMENT ? » (N°3234)

Le fonctionnement de l'école est un sujet qui intéresse, qui interpelle et qui donne lieu à de nombreuses prises de position. En réflexion permanente, le système scolaire sait s'adapter aux évolutions de la société ce qui participe à sa richesse. M. Philippe Meirieu, chercheur en pédagogie, en a encore fait la démonstration ici récemment en accordant toute sa confiance aux acteurs de ce système.

- Le Gouvernement partage-t-il l'analyse que notre école n'est plus l'unique lieu de la raison et que la famille n'est plus l'unique lieu de l'affectivité ?

Il convient de dire que l'école assure principalement l'instruction des enfants et reconnaît aux parents la priorité dans le domaine de l'éducation. Ces missions ne sont cependant pas exclusives puisque la collaboration des familles est recherchée en matière d'instruction et que l'école seconde les familles en matière d'éducation.

D'ailleurs, la loi scolaire (RSJU 410.11) dans son art. 2 définit ainsi la mission de l'école : « L'école assume, solidairement avec la famille, l'éducation et l'instruction de l'enfant. ».

Concrètement, l'école et la famille couvrent des domaines où les responsabilités se superposent et doivent être partagées, pour travailler ensemble à la réalisation d'objectifs – éducatifs et cognitifs – communs. Il est besoin des uns et des autres pour y parvenir. Chercher à circonscrire rigoureusement les compétences de chacun est impossible. De surcroît, cela rigidifie la relation et empêche le dialogue.

- Le Gouvernement constate-t-il également que la famille est devenue aussi le lieu de la suspicion envers l'enseignement et peut poser certains soucis au niveau des enseignants ?

Pour pallier les difficultés familiales, sociales et les problématiques individuelles, les missions de l'école sont appelées à évoluer. Il est important que le système reste à l'écoute de ces changements. En instaurant une plus grande communication et une transparence entre les familles et l'école, en redéfinissant l'interaction des rôles des acteurs, non seulement on évite certains affrontements stériles entre parents et enseignant-e-s mais on renforce les compétences éducatives des uns et des autres afin de rendre leur action plus efficace.

En valorisant les missions de l'école et en soutenant le travail réalisé par les enseignant-e-s, le Département de la Formation, de la Culture et des Sports (DFCS) lève les doutes qui pourraient polluer les avis et montre sa confiance dans les équipes enseignantes au cœur de multiples projets exigeants mis en œuvre.

- Réunir enseignant-e-s et parents pour refaire une unité de formation pour nos enfants serait-il envisageable au sein de notre système scolaire ?

Les rencontres entre parents et enseignant-e-s sont organisées systématiquement en début d'année et lorsque des projets particuliers sont proposés au sein d'un cercle scolaire. D'autres rencontres peuvent aussi prendre forme afin de tisser et de consolider les liens entre les familles et l'institution telles que la présentation des pratiques pédagogiques, des activités régulières, du matériel utilisé, des actions menées, etc.

La communication et les multiples liens tissés au fil des années de scolarité sont les vecteurs de cette confiance.

- Le Gouvernement connaît-il les raisons du nombre croissant d'écoles alternatives qui voient le jour? Et n'a-t-il pas crainte de voir une explosion de notre système scolaire en une multitude de « services » ou clans où notre jeunesse risque de s'affronter ?

Le canton du Jura fait plutôt exception puisqu'une seule structure alternative s'est ouverte dans le canton rassemblant en grande partie des élèves jusqu'alors scolarisé-e-s à domicile, bien loin d'une explosion du système scolaire.

- Le Gouvernement songe-t-il à proposer une école où penser par soi-même redevient une valeur recherchée ?

La pédagogie au sein de l'école publique évolue. Le respect des objectifs définis dans le plan d'études romand est facilité par la rédaction et l'édition de moyens d'enseignement mis à disposition des enseignant-e-s, accompagnés de supports didactiques adaptables.

L'ensemble de ces nouveaux moyens d'enseignement, par ailleurs obligatoires dans le canton du Jura, répond à une volonté réaffirmée de mettre en œuvre une approche par résolution de problèmes, visée prioritaire avec laquelle l'élève est le principal acteur du développement et de la structuration de ses savoirs, de ses habiletés et de ses attitudes.

L'initiative et la responsabilité sont valorisées, l'apprenant-e est placé dans une situation de démarche où il doit construire ses connaissances, avec l'aide d'informations disponibles et souvent en interaction avec d'autres. La réflexion et l'action sont renforcées.

L'école est bien le lieu de la réflexion et donc de la pensée, rempart à l'apprentissage mécanique ou autres mirages de la pédagogie naturelle. Le DFCS est à cet effet représenté dans les instances de réécriture des nouveaux moyens d'enseignement romands.

- « L'enfant et le numérique » : quelle approche a le Gouvernement face cette nouvelle forme de communication ou non-communication ?

Bien souvent, il est imaginé que les enfants se débrouilleront plus facilement avec le numérique que les adultes, à tort.

Il est vrai que l'utilisation de l'outil est plus intuitive pour les enfants que pour la génération des adultes actuels, mais cela ne veut pas dire que les enfants ont les compétences pour faire face à ce changement de paradigme. Ce n'est pas parce qu'un enfant utilise abondamment les outils électroniques qu'il trouvera sa place dans une société numérisée.

Il est important d'apporter des réponses afin que l'enfant acquière des compétences clefs, telles que flexibilité, esprit critique et créativité. En développant ces aptitudes, les élèves, par rebond les parents, comprendront l'importance du temps libre et de la déconnexion.

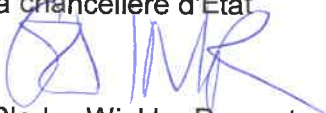
Le DFCS suit attentivement la réécriture des objectifs MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) à la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) qui donneront une place importante aux compétences précitées et ce dès l'entrée à l'école au cycle 1. L'apparition d'activités débranchées ainsi que des chartes d'usage permettront d'éduquer les citoyennes et citoyens de demain aux enjeux de communication.

Actuellement à l'aide du site educlasse et de balises pédagogiques, le canton du Jura répond déjà partiellement à la demande. Ces mesures actuelles et futures permettront d'éviter une fracture numérique qui est non souhaitable dans un monde où plus de 95% des métiers ont une composante numérique.

Delémont, le 19 novembre 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt